

VERS L'AUTOGESTION
À L'ÉCOLE MATERNELLE

COMMISSION MATERNELLE-C.P.

5
70

Le terme "autogestion" paraît ambitieux pour le jeune enfant de l'école maternelle. Il s'agit surtout de "tendre vers...."

C'est un essai de prise en charge du groupe par lui-même.

Choisir ensemble? Quelle est la part de la maîtresse?

La maîtresse est membre du groupe-classe; elle participe donc d'abord en tant que telle. Mais sa place est prépondérante ne serait-ce que par le fait que c'est elle qui propose les ateliers par la disposition matérielle de la classe, sans bien sûr que ce soit limitatif, les enfants pouvant par eux-mêmes suggérer et installer d'autres ateliers.

C'est en permettant à l'enfant d'acquérir son autonomie, de prendre des responsabilités, en favorisant sa socialisation qu'on lui permet d'aller vers l'autogestion.

Responsable de quoi?

- responsable d'un plus petit dont il a la charge pour certaines activités, à certaines occasions
- responsable de lui-même quand il a commencé un travail qu'il doit terminer, quand il range un matériel dont il s'est servi.
- etc...

Vers l'autogestion.

Quand l'enfant s'aperçoit qu'il n'y a plus de place à un atelier et qu'il doit aller vers un autre atelier.

Problème (???)...des "limites".

Faut-il faire passer les enfants qui n'en ont pas envie aux ateliers dits "plus intellectuels"? La motivation donne un élément de réponse. L'enfant éprouve naturellement peu d'attrait pour l'acte gratuit de copie: il ira plus volontiers à l'atelier "écriture" pour écrire la lettre au correspondant, copier la recette pour la maman, etc.,

Les interdits.

Interdire pour interdire? Il est certain que le "c'est interdit, un point c'est tout" est à bannir.

En ce domaine l'équilibre de la maîtresse est primordial. Il permet que n'interviennent en classe des interdits dus à la mauvaise humeur, à la fatigue, à l'indisponibilité, etc...de l'institutrice.

Les effectifs font que

cas particuliers

la peinture: Peut-on laisser faire les enfants, au risque de voir la peinture répandue partout, y compris sur les vêtements, les oculeurs mélangées, etc? La maîtresse peut et doit intervenir pour l'apprentissage d'une technique particulière et surtout pour éviter l'échec et le blocage chez l'enfant.

des interdits "socialisant": Si l'opération est fermée à un moment de la journée, n'est-ce pas comme pour la maman?

Les enfants ressentent d'ailleurs très bien cette contrainte sociale.

compte-rendu des réunions du 6/11 et
du 11/12 de la commission maternelle/CP
de la Haute-Saône

(voir par ailleurs trois citations, extraites de "Chronique de l'Ecole-Caserne" de F.Oury, qui complètent ce compte-rendu)